

Plan de travail annuel
Programme d'appui au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF :	D'ici à 2012, tous les acteurs élaborent et mettent en œuvre de manière participative et transparente des politiques de développement
Résultat(s) attendu(s) du CP <i>(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	La promotion et la protection des droits des populations particulièrement les enfants et les femmes mieux assurées
Produit(s) attendu(s) du CP <i>(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)</i>	Système judiciaire renforcé
Partenaire de réalisation :	Ministère de la justice
Autres partenaires	CNDH

Cet effet sera réalisé par le biais du renforcement du secteur de la justice, de la promotion et l'accroissement de l'accès à l'information juridique et judiciaire et la consolidation de l'Etat de droit à travers l'harmonisation des droits essentiels.

Dans ce contexte il consistera aussi à poursuivre et capitaliser sur les acquis de l'assistance antérieure déjà fournie au profit du secteur judiciaire dans son ensemble dans le cadre du programme. L'accent sera mis sur l'intensification du processus d'assistance et de renforcement du système judiciaire à travers la promotion de la justice foraine et l'accès à l'information juridique et judiciaire. L'appui au processus de codification nationale à travers le premier code civil et de procédure civile, sera aussi un élément important de ce produit. Par ailleurs, ce projet appuiera le bureau du parquet général par la rationalisation de la gestion des actions de justice à travers la mise en place d'un système informatique de suivi des actions et des casiers judiciaires.

Période couverte par le Programme : 2008-2012
Composante du Programme : Gouvernance
Titre de l'intervention : Appui conseils
Code budgétaire : 000
Durée : 12 mois

Budget estimatif sur une base de 12 mois 100.000 \$

Ressources allouées :	100.000\$
Gouvernement (en nature)	10.000\$
• Budget ordinaire	_____
• Autres sources	_____
○ Donateur PNUD	_____
○ Donateur	_____
○ Donateur	_____

Partie du budget non financée : _____

Approuvé (GOV) : S.E. Mr. Mohamed Barkat Abdillahi,
Ministre de la Justice et des droits de l'Homme

Approuvé (PNUD) : Mme Hodan Haji-Mohamud
Représentant Résident



1. Résumé

En ce qui concerne le secteur de la justice le gouvernement a démontré une volonté certaine de réforme dans le domaine de la promotion de la justice. D'importantes mesures ont ainsi été mises en œuvre sur la période 2004-2006 : (i) promulgation du Code de la famille, (ii) institution des tribunaux de statut personnel (1^{ère} instance et appel) et des « Maadoun Al Charia » et intégration des tribunaux de statut Personnel dans le système judiciaire unique, (iv) nouvelle organisation du Ministère de la Justice, (v) adoption du Statut de la Magistrature, amélioration significative des rémunérations des magistrats et triplement du nombre de magistrats et de greffiers, (vi) réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature, avec une certaine dose d'ouverture, (vii) mise en place d'un corps des surveillants des prisons avec un nouveau statut, (viii) adoption d'une nouvelle législation anti-terroriste, (ix) opérationnalisation de la Chambre des comptes et de disciplines budgétaire (CCDB), (x) développement des bases de données juridiques, (xi) réalisation d'un certain nombre d'actions de formation des magistrats et greffiers. Ces efforts se sont poursuivis jusqu'en 2008, année de la création par le le gouvernement d'une Commission Nationale chargée de la promotion et la protection des droits de l'homme et de la tenue, avec l'appui du Système des Nations Unies un atelier national de réflexion sur l'état des droits de l'homme à Djibouti et enfin de la ratification des derniers protocoles et conventions internationales des droits de l'homme. De plus en février 2009 Djibouti a fait l'objet de l'Examen Périodique Universel au Conseil des Droits de l'Homme à Genève.

Suite aux priorités exprimées par le Ministère après concertation avec les responsables, le PNUD continuera au cours de l'année 2011 à contribuer à la réalisation des objectifs inscrits au Programme de Pays 2008/2012 à travers le développement des capacités du Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme à plusieurs niveaux :

1. Poursuivre l'assistance technique par la mise à disposition d'une expertise internationale visant à la poursuite de l'élaboration d'un Code Civil et de Procédure Civile considéré comme prioritaire. Cette assistance technique sera élargie au lancement de la mise à jour du Code pénal et de la formulation d'un Code de Procédure Pénale;

Soutenir les efforts du Ministère de la Justice dans le rapprochement de la justice de tous les citoyens à travers la promotion de la justice foraine

2. Appuyer au plan institutionnel la direction de la communication et des nouvelles technologies du Ministère de la justice dans ses efforts de rapprochement de la justice des justiciables ;
3. L'appui au bureau du parquet général géré par le Procureur général par la mise à disposition d'un système informatique de suivi automatique et en temps réel du processus de gestion des actions judiciaires pour améliorer l'Etat de droit grâce à une gestion plus rigoureuse des affaires initiées en justice par tout justiciable ;

Appuyer la CNDH dans la mise en œuvre de son mandat en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

2. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires cibles directs du projet seront le Ministère de la Justice chargé des droits de l'homme les praticiens du droit tels que les magistrats du parquet, les avocats, les membres de la CNDH et les organisations pertinentes de la société civile. La population en général, le gouvernement, les investisseurs et les justiciables en particulier seront du fait des objectifs et des extrants du projet, les bénéficiaires secondaires indirects.

3. Arrangements de gestion

La durée du projet est en principe pour une année non extensible. Le partenaire de mise en œuvre du projet sera le Ministère de la justice. .

Les activités opérationnelles sont coordonnées par le Directeur National du projet nommé par le Ministère de la justice qui sera appuyé si besoin est par un responsable administratif et financier, nommé par le ministère chargé de l'observance des procédures financières applicables à l'utilisation des ressources.

Dans le cadre de la mise en place de l'approche harmonisation des transferts de fonds (HACT) qui se concrétisera par une évaluation des institutions partenaires permettant d'apprécier les risques liés aux remises d'espèces , le PNUD fournira les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct, et préparation de rapports financiers.
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services; et
- accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet un audit est organisé à la fin de chaque année civile en collaboration avec le Ministère de la justice.

4. Suivi et évaluation

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le CPAP. Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes:

L'Exécutif. Cette fonction est en fait relative à l'appropriation du projet est exercé par le Ministère de la Justice et des droits de l'homme et la CNDH.

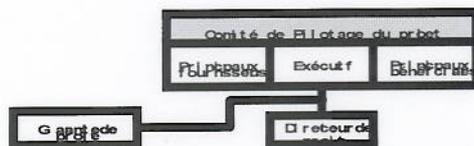
Principaux fournisseurs. Cette fonction qui porte sur la faisabilité technique du projet sera assumée par le partenaire au développement en l'occurrence le PNUD.

Principaux bénéficiaires. Cette fonction qui se propose de veiller à la réalisation des objectifs du projet sera assumée par les bénéficiaires directs en l'occurrence par des représentants mandatés de la société civile.

En outre deux éléments importants le suivi et la gestion sont assumés par les fonctions suivantes :

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et couts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution.



Le directeur national du projet préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités du projet pour l'assistance technique, et mettra en place un cadre institutionnel dont les rôles et responsabilités des diverses structures nationales bénéficiaires, d'une part, et de l'assistance technique à travers le projet, d'autre part, seront clairement définis.

Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet (modèle en annexe).

En ce qui concerne l'appui au bureau du procureur le parquet général ces fonctions seront réalisées par le Procureur Général.

5. Apports du Ministère de la Justice et des droits de l'homme

Le Ministère de la Justice mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, les Directeurs Nationaux du Projet (un DNP pour le volet ministère de la justice et un DNP pour le volet appui au parquet général) ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du projet et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira également un local adéquat et équipé (mobilier et climatisation) qui sera nécessaire pour assurer les besoins de suivi du projet..

6. Apports du PNUD

L'assistance du PNUD comprendra trois modalités d'assistance :

- (i) Des appuis-conseil par le biais (i) des consultants nationaux et internationaux requis;
- (ii) Le financement d'ateliers et de séminaires de sensibilisation, de formation de restitution et de validation ;
- (iii) La maintenance et l'acquisition de carburant pour le véhicule destiné aux activités de la justice foraine
- (iv) Un appui institutionnel pour la direction de la communication
- (v) Un appui technique et institutionnel pour mettre en place un système automatisé des procédures pénales et des procédures RP ;
- (vi) Une contribution – en fournitures de bureau pour le fonctionnement du projet,

7. Contexte juridique

Le présent programme annuel de travail, ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD qui en fait par référence partie intégrante constituent ensemble un document de projet de même que toutes les clauses du CPAP s'appliquent à ce document.

Plan de travail annuel
Programme d'appui au Ministère de la Justice et des droits de l'homme
Année 2011

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1erT	2eT	3eT	4eT		Source des fonds	Description dans le budget	Montant
<p>Système judiciaire renforcé</p> <p><u>Objectifs 2011</u></p> <p><u>MJDH</u> Formuler un code civil et de procédure civile Formuler un code de procédure pénale et mettre à jour le Code pénal Renforcer la visibilité du Ministère et le rapprochement de la justice auprès des justiciables par un appui institutionnel à la direction de la communication et des NTIC Contribuer au renforcement de la CNDH Mettre en place un système automatique de suivi des procédures pénales et des procédures RP</p>	<p>Recrutement et mise à disposition d'experts internationaux spécialisés dans la formulation de codes civils et de procédure civile, et organiser des séminaires et ateliers pour la formation et pour la validation des travaux de codification et de production des rapports périodiques</p> <p>Recrutement de consultants nationaux juristes pour participer activement à la formulation des codes et à la formation des auxiliaires de justice</p> <p>Conception et mise en place d'un système automatisé pour les procédures pénales et RP et recrutement d'une expertise technique adéquate</p> <p>Acquisition et mise à disposition d'équipements informatiques et bureautiques</p>	x	x	x	x	PNUD MJDH	PNUD	Consultants internationaux	30000
		x		x	x	MJDH PNUD	PNUD	Consultants nationaux	20000
						PNUD/ MJDH	PNUD	Ateliers et formation	30000
						PNUD MJDH	PNUD	Equipement	20000
Indicateurs									
Qualité de l'accueil réservé aux différents codes									
Comité de préparation du code pénal et de procédure pénale en place et opérationnelle									
Disponibilité des codes en version finale en 2011									

